

Règlement Trail « La Castéarbaise »2026

Article 1: Organisation

Le Trail «La Castéarbaise» est une course nature organisée par le Foyer Rural de Castéarba, association loi 1901

La date de la 2ème édition de la course "La castéarbaise» est fixée au dimanche 13 septembre 2026 à partir de 09h30

- 09:30 départ Trail 15km et 350d+ et 10 km Départ Marche de 10 km

- Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs pour les courses.

Le départ et l'arrivée ont lieu sur la commune d'Orthez.

Article 2: Conditions de participation

La course est ouverte à toutes et tous munis du document « parcours prévention santé ».

Article 3: Éthique de course

Respect du milieu naturel: les participants s'engagent à ne pas jeter le moindre emballage ou verre sur le parcours. Les verres vides devront être laissés dans les poubelles sur les zones de ravitaillement. De son côté, l'organisation s'engage à ce qu'il n'y ait plus aucune trace de la course dans les 2 jours maximum après la course.

Respect des bénévoles sans lesquels la course ne pourrait avoir lieu

Respect du balisage: ne pas tricher en prenant des raccourcis, ni arracher le balisage

Porter assistance à tout concurrent blessé ou en difficulté

Article 4: Modalités et condition d'inscription

Le droit d'inscription est fixé à 7 euros(boisson offerte) pour la marche de km , à 10 euros (boisson offerte) pour le 14 km. C'est la société Pyrenees Chrono qui est prestataire de service pour les inscriptions .

Nombre de participants aux courses n'est pas limité. Inscription par internet jusqu'au 12 Septembre, 20h. Possibilité de s'inscrire le jour de la course, dans la limite des places disponibles, à partir de 08h00 , salle Piquemal à Orthez.

Article 5: Dossard

Le retrait des dossards s'effectuera le jour de la course, salle Piquemal à partir de 08:00 et jusqu'à 15 minutes avant la course.

Le dossard est disposé sur la poitrine, le ventre ou la jambe mais impérativement sur la face avant du coureur, afin d'être visible en permanence et permettre facilement l'enregistrement par les bénévoles aux points de contrôle.

Article 6: Modification du parcours

Le jury se réserve le droit de prendre toutes les dispositions ou de faire toutes les modifications qu'il jugera nécessaires dans les cas non prévus. Les décisions seront portées à la connaissance des concurrents sur la ligne de départ.

Article 7: Assurance et abandon

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance.

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique, technique ou due au non-respect du code de la route.

En cas d'abandon, le coureur s'engage à prévenir l'organisation le plus rapidement possible.

Article 8: Droit à l'image

Les concurrents acceptent que leur image soit utilisée dans les diverses communications de l'épreuve.

Article 9: Acceptation du règlement

La participation à la manifestation sportive "La Castétarbaise" suppose l'acceptation du présent règlement.

Article 10: Modification règlement

L'organisation se réserve le droit d'apporter toute modification au présent règlement ci-dessus.

Informations

Pour toutes informations relatives aux inscriptions, contacter Castaingts Christian au 06 84 87 09 38 ou Pyrenees Chrono

Médical

Un poste fixe de secours est prévu sur la zone d'arrivée. Un dispositif d'intervention rapide sur le parcours complétera la couverture médicale.

Ravitaillements

Trois postes de ravitaillement seront installés :

- Vers le 6ème km et 10ème km et arrivée pour le grand circuit: eau + fruits secs et quartiers d'orange

- Vers le 6ème km et à l'arrivée pour le petit circuit

Sanitaires

Des sanitaires seront mis à la disposition des participants sur le site de départ et d'arrivée.